

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

- Examen, ouvert à la presse, du rapport de la mission d'information sur la filière bovine et la production laitière en France (MM. Germinal Peiro et Alain Marc, rapporteurs) 2
- Nomination de rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 2014 19

Mercredi
10 juillet 2013
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 101

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

**Présidence
de M. François Brottes**
Président



La commission a examiné le rapport de la **mission d'information sur la filière bovine et la production laitière** en France présenté par MM. Germinal Peiro et Alain Marc, rapporteurs.

*

* *

M. le président Brottes. Nous examinons aujourd'hui les conclusions du rapport de MM. Peiro et Marc sur la filière bovine et la production laitière en France.

M. Alain Marc, rapporteur. L'avenir de l'élevage bovin revêt un caractère stratégique pour l'économie, l'emploi, l'aménagement et la vitalité des territoires ruraux.

Ainsi, dans la plupart des régions de montagne, le troupeau laitier est le principal utilisateur des prairies. Il permet de maintenir des paysages ouverts et habités, favorables au tourisme, à la biodiversité et à l'environnement.

Pourtant l'élevage connaît une crise profonde. Les éleveurs sont confrontés à de nombreuses difficultés, tant conjoncturelles que structurelles.

Des difficultés conjoncturelles d'abord, car quand les cours des matières premières agricoles augmentent et que les éleveurs ne peuvent les répercuter sur le prix du lait ou de la viande, cela engendre un effet ciseau, qui entraîne une compression insupportable des marges des éleveurs.

Ainsi, le prix du lait en 2012 se situe dans une moyenne haute par rapport aux prix des dix dernières années. Le problème réside essentiellement dans l'absence de répercussion des hausses des prix tout au long de la filière. En fait, on observe en France une faible répercussion des hausses et des baisses de prix aux consommateurs, ce qui explique les compressions des marges des différents acteurs de la chaîne de valeur quand les cours sont hauts.

En Allemagne au contraire, les prix de détail pour le lait liquide, le beurre et les produits ultra frais ont fortement augmenté depuis l'été 2012.

L'élevage connaît aussi des difficultés structurelles. L'astreinte conjuguée à la pénibilité explique que certains préfèrent se concentrer sur la culture de céréales ou jeter l'éponge. Le nombre d'éleveurs de vaches laitières baisse ainsi de 4 à 5 % par an.

Dans les zones à fort potentiel pédoclimatique, la conversion d'exploitation en grandes cultures, plus rémunératrices et moins astreignantes, est déjà une réalité tangible.

Dans les zones à forte activité économique, si l'élevage est menacé, c'est plutôt par les alternatives offertes en matière d'utilisation des sols, que ce soient pour l'artificialisation ou l'urbanisation des sols.

Or, ces alternatives signifient toujours un arrêt irréversible de l'élevage. Elles présentent en outre des risques en termes d'emplois, d'équilibre écologique, de fertilité organique et de capacité productive

Il est donc essentiel d'assurer aux éleveurs une juste rémunération, qui soit en rapport avec les contraintes et les contraintes inhérentes à leur métier.

Plusieurs réflexions ont orienté la démarche de vos rapporteurs : comment éviter une végétalisation de la France au cours de la prochaine décennie qui aurait des conséquences dramatiques pour l'équilibre des territoires ? Comment favoriser le maintien des exploitations d'élevages sur les territoires ? Comment assurer une juste rémunération aux éleveurs et des conditions de vie décentes ?

La mission d'information était composée, outre de ses deux rapporteurs, Germinal Peiro et moi-même, de Mme Annick Le Loch, M. Dominique Potier, Mme Brigitte Allain et de M. Thierry Benoit.

Nous avons rencontré une soixantaine de personnes, d'horizons très différents, syndicats, experts et personnalités qualifiées, organismes publics, entreprises, association d'élus (Mme Massat), coopératives.

Notre but était d'établir un panorama aussi complet que possible de l'état des filières bovines laitière et allaitante, de recueillir des propositions opérationnelles pour améliorer de façon concrète et immédiate la vie des éleveurs, d'étudier sur le temps long, quels ajustements structurels peuvent permettre à ces filières d'excellence de se développer en France, et à l'étranger.

M. Germinal Peiro, rapporteur. C'est un véritable cri d'alarme qu'ont poussé nombre des personnes auditionnées par vos rapporteurs. La situation de l'élevage bovin laitier et allaitant en France nécessite une mobilisation sans précédent. Il est nécessaire de réorienter les politiques publiques. L'élevage est présent dans près d'une exploitation sur deux, et dans 95% des cantons, autant dire sur tout le territoire. Il fait vivre près de 70 000 éleveurs laitiers et 60 000 éleveurs en viande bovine.

Les difficultés conjoncturelles et structurelles rencontrées par nos éleveurs ne sont pourtant pas irrémédiables. L'élevage a un avenir en France. De nombreuses opportunités existent et peuvent être développées. La croissance mondiale est importante et pérenne. Pour la satisfaire, encore faut-il que nos éleveurs ne jettent pas l'éponge.

Nous tenons à cet égard, avec Alain Marc, à saluer un certain nombre de mesures récentes qui vont dans le bon sens pour nos éleveurs :

Le rééquilibrage dans l'attribution des aides PAC, en faveur de l'élevage. Ainsi, un consensus a été trouvé, à l'issue des trilogues entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen sur la réforme de la PAC, sur un taux de couplage 13 % contre 10 % actuellement. Une possibilité supplémentaire de 2 % a par ailleurs été obtenue pour la production de protéines végétales, qui permettra de soutenir le développement de l'autonomie fourragère protéique de l'élevage. Nous saluons également la surprime aux cinquante premiers hectares, qui va avantager globalement l'élevage, car les premiers hectares sont les plus intensifs en emploi. Cela ne veut pas dire que la PAC est désormais contre les autres types d'agriculture. Mais les chiffres sont parlants : un céréalier a gagné en 2011 72 000 euros, contre 26 500

euros pour un éleveur laitier et 15000 euros pour un éleveur en viande bovine. Le temps de travail est également très déséquilibré selon les filières. Il y a donc une menace sur l'élevage pour des raisons non seulement économiques, mais également sociales et sociétales.

Toujours s'agissant de la réforme de la PAC, le relèvement du plafond de l'ICNH indemnité compensatoire de handicap naturel, ce qui constitue une très bonne nouvelle pour les éleveurs de montagne ;

L'adoption à l'Assemblée Nationale en première lecture du projet de loi relatif à la consommation qui instaure une clause de renégociation en cas de forte volatilité des coûts des matières premières agricoles ; je tiens d'ailleurs à saluer tout particulièrement les rapporteurs de ce texte, Razy Hammadi et Annick Le Loch

Le plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote » (EMAA) lancé par M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ont présenté. Ce plan vise à développer un modèle français de la méthanisation agricole, privilégiant des installations collectives, des circuits d'approvisionnement courts et des technologies et savoir-faire français.

Mais toutes ces mesures ne sont pas encore suffisante, vos rapporteurs plaident donc pour :

– Une politique forte de modernisation des bâtiments et des équipements, telle que le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). Nous estimons par ailleurs indispensables de conserver, voire de développer, le crédit d'impôt remplacement ; nous serons donc très attentifs au projet de loi de finances pour 2014.

– Un juste prix, qui permette à chacun de pouvoir vivre décemment de son travail. Nous estimons qu'une stagnation des prix du lait ou de la viande alors que les coûts de production des éleveurs augmentent dévalorise leur travail. A cet égard, la récente médiation sur le prix du lait a porté ses fruits.

– Un étiquetage « viande bovine française » (VBF) pour l'ensemble des produits, nés, élevés, abattus et transformés en France. Cet étiquetage nécessite une modification de la réglementation européenne. Un rapport devait être remis en décembre 2013, il devrait en fait l'être dans les prochaines semaines. Nous avons eu des débats très vifs lors de la discussion du projet de loi relatif à la consommation. Il ne faut pas céder sur ce point. C'est ce que les consommateurs attendent.

– L'encouragement à la valorisation du lait et de la viande en produits certifiés comme réponse à la disparition des quotas, en particulier dans les zones difficiles, où les coûts de collecte sont plus élevés.

– Le développement des circuits courts et les filières de qualité au sein de la restauration hors foyers, notamment en utilisant la possibilité ouverte par le décret du 25 août 2011. 80 % de la restauration collective française est approvisionnée par de la viande bovine importée.

– Le maintien de la mobilisation active des services de l'État pour obtenir la négociation des certificats sanitaires indispensables à l'ouverture des marchés.

– La constitution d’un groupement d’intérêt économique en charge de la promotion des produits laitiers et de la recherche de nouveaux marchés permettrait de dynamiser plus encore les exportations françaises.

– Le lancement d’une grande réflexion sur la pertinence d’introduire une part de contracyclicité dans l’attribution des aides dans le cadre de la réforme de la PAC après 2020. M. Dacian Ciolos, que j’ai interrogé à ce sujet, a répété que ce système n’était pas compréhensible pour nos concitoyens.

– L’extension de la contractualisation à la filière de la viande bovine. Nous estimons en effet que la contractualisation est l’un des outils permettant de réguler les filières.

– Un choc de simplification en simplification des procédures administratives lourdes dans le respect des exigences environnementales.

M. le président François Brottes. Je vous remercie pour ces propositions concrètes, je donne maintenant la parole aux représentants des groupes politiques.

M. Dominique Potier. Je vous remercie pour la qualité du travail fourni et pour votre capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet et à présenter des propositions prospectives. En définitive, la question que vous posez au travers de ce rapport, qui rejoint celle au sujet de la forêt, est de savoir si nous devons nous résigner à être un pays exportateur de matières premières et importateur de produits finis ou si nous avons l’ambition, dans le cadre plus global du redressement productif, de continuer à produire de la valeur ajoutée, de l’emploi et des externalités environnementales favorables par une défense de l’élevage.

Nous sommes en effet un pays exportateurs qui déménage sa production sur l’arc atlantique, selon une logique de ports, génératrice de diagonales arides pour des régions qui perdront de l’emploi, de la biodiversité et de la valeur ajoutée. Ce n’est pas le scénario que vous préconisez puisque vous évoquez des pistes de redressement réalistes. Votre diagnostic tient en quelques chiffres clés, 50% des exploitations ont encore en leur sein des bovins, 50% des éleveurs ont plus de cinquante ans et on constate 5% de déprise annuelle. L’alerte est donc là et c’est ce qui ressort de ce rapport.

Je vous félicite d’avoir pris en compte les données sociaux-culturelles qui sont essentielles. Comme l’avait indiqué notre collègue Hervé Gaymard dans le cadre de la mission d’information sur la PAC, la question de l’élevage, et tout particulièrement celle de l’élevage de montagne, n’est pas qu’une question de revenu mais également une question de qualité de vie et de passion du métier. Vous avez eu raison de souligner l’importance de beaux outils de travail, d’une fierté du métier, d’une filière d’enseignement de grande qualité et de des services de remplacement qui apportent un minimum de vie sociale moderne aux jeunes qui entreprennent dans ce secteur de l’élevage que je connais très bien pour y avoir évolué vingt ans durant. Je suis favorable aux services de remplacement, à des plans de bâtiment dans les contrats de plan, à des budgets européens fléchés en la matière. J’aimerais toutefois attirer votre attention sur un point très précis, les groupements d’employeurs ont pour l’instant, pour des questions juridiques, été exclus du bénéfice du CICE. Il est fondamental de soutenir le maillage autour des éleveurs, notamment dans les régions où l’activité est très difficile.

Bien entendu le niveau des revenus compte également beaucoup pour l’attrait de ce métier. Sur ces questions macro-économiques vous avez pointé les avancées régulières conduites par ce gouvernement dont nous sommes fiers. Je pense notamment aux avancées

portées par la rapporteure Annick Le Loch en matière de négociation avec la grande distribution dans le projet de loi sur la consommation et au combat mené par le ministre de l'agriculture dans le cadre de la PAC pour maintenir son budget et le réajuster. Je tiens à lui faire part du soutien de notre groupe dans le rééquilibrage à l'égard de l'élevage entre le premier et le deuxième pilier

Je souhaite insister sur plusieurs régulations à venir. La PAC 2020 devra aller plus loin dans le rééquilibrage vers l'élevage, les 9 centimes de différentiel sur l'abattage avec l'Allemagne qui mène une politique sociale délétère appellent une régulation sociale très forte sur les outils agro-alimentaires à l'échelle de l'Europe, pour les céréales la création d'un deuxième marché à destination de la consommation animale serait une avancée décisive à l'horizon de 2020. Je tiens à souligner les avancées en matière de lutte contre la spéculation des denrées alimentaires, qui amplifient les phénomènes de hausse des cours des denrées alimentaires, dans le cadre de la loi de régulation bancaire. Enfin, rien ne sera possible sans une politique d'installation qui freine les politiques d'agrandissement et qui empêchent les initiatives en matière de poly-culture-élevage en dressant des stratégies qui se traduisent par des situations d'appauvrissement.

M. Antoine Herth. Je tiens à mon tour à saluer la qualité de ce rapport qui pointe notamment la stabilité du revenu des éleveurs et la différence de coût de main d'œuvre avec nos voisins européens. Vous préconisez l'étiquetage des viandes bovines françaises, vous avez bien identifié le potentiel du marché à l'export vers la Chine et je vous rejoins dans l'idée qu'il convient de modifier la culture politique de l'Union européenne pour revenir sur la primauté des règles de la concurrence qui écrasent toutes les autres considérations.

Le rapport souligne, à raison, les problèmes qui peuvent survenir en lien avec la suppression des quotas en termes de déménagements des élevages sur le territoire national. Je vous rejoins également sur l'analyse du *Farm bill* américain et sur la question des aides contra-cycliques qui sont demandées depuis des années par les céréaliers français. Vos propositions sur les effluents d'élevage vont dans le bon sens, il convient de réfléchir à la simplification des procédures en ce domaine. Enfin bravo pour vos propositions sur l'ESB qui sont très courageuses dans ce domaine politiquement et médiatiquement sensible.

Il existe en revanche un certain nombre de points sur lesquels je pense qu'il est encore nécessaire de travailler. Je regrette notamment les chiffres que vous avancez sur le temps de travail qui me semblent proche de la caricature, 3600 heures par an pour l'élevage contre 800 pour les céréaliers : cela voudrait dire qu'un éleveur travaille onze heures par jour et un céréalier seulement deux ! Il y a désormais des réponses en matière d'élevage, les GAEC, les groupements d'employeurs, les CUMA et les robots de traite qui permettent d'avancer en matière de charge de travail. Il ne faut pas se tromper, lorsqu'un céréalier fait le tour de plaine pour observer ses cultures et essayer de réduire le nombre de traitements phytosanitaires, il travaille aussi ! Je pense qu'il faut s'en tenir aux données observables sans tomber dans la caricature.

Sur la question du revenu agricole vous avez abordé des pistes intéressantes. Je crois qu'il faut retenir que ce revenu est la différence entre les charges et les produits. Vos propositions sur les charges variables, sur l'autonomie alimentaire, sont particulièrement importantes. Je vous appelle en revanche à la prudence s'agissant des charges fixes et la modernisation des installations agricoles. En effet l'éleveur va souvent au-delà de la seule modernisation et anticipe une augmentation de son cheptel, ce qui peut le placer dans une situation délicate en cas de modification de la conjoncture. En ce qui concerne le chiffre

d'affaire, je vous rejoins sur la nécessité de trouver des stabilisateurs sur le prix payé au producteur. La subvention ne résoudra pas tout. Il y a enfin un besoin de capitalisation dans le cheptel, c'est un investissement que l'éleveur retrouve au terme de sa carrière mais qui pèse sur les jeunes voulant s'installer. Enfin, je souligne l'absence de développements sur la prise en compte du risque, risque climatique bien sûr mais aussi risque sanitaire, qui fragilise bon nombre d'élevages. Je rejoins notre collègue Potier sur le fait que l'indicateur de bonne santé du secteur c'est celui de la capacité à l'installation des jeunes.

M. Thierry Benoit. Ce rapport ne peut que conforter les membres de la commission sur un certain nombre d'idées qui sont également celles des rapporteurs. Il convient de souligner les efforts considérables réalisés par les éleveurs français depuis de nombreuses années sur la qualité des produits mis sur le marché, qualité nutritive et qualité gustative. Les efforts en matière de qualité sanitaire, de sécurité alimentaire mais aussi en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et de la protection de l'environnement. Je trouve que ces différents éléments auraient pu être davantage mis en avant dans le rapport car ils ont incontestablement usés les agriculteurs. Il en va de même pour les contrôles des différentes administrations qui reposent trop souvent sur la suspicion à l'égard des agriculteurs et encore davantage des éleveurs. Nous devons modifier cette approche en renforçant la confiance à l'égard des agriculteurs.

Le rapport aurait pu être encore plus précis sur les orientations. Il en va ainsi d'une nécessaire harmonisation européenne sur les ICPE, il en va de même de la modernisation de notre parc de bâtiments, de la qualité environnementale et du bien-être animal. C'est également le cas en matière d'évaluation des politiques publiques, notamment en matière de ZES qu'il convient d'évaluer et de remettre au goût du jour car des progrès considérables ont été réalisés sur le terrain. En ce qui concerne l'étiquetage, nous avons eu un débat intéressant lors du débat sur le projet de loi consommation. L'étiquetage sur l'origine des produits et de la viande dans les plats préparés constitue un enjeu considérable.

J'insiste sur le sujet des contrôles qui sont bien entendus nécessaires mais qui doivent être effectués dans le respect des formes. En matière de simplification il faut désormais passer des paroles aux actes et l'harmonisation sur les ICPE participe à cette simplification. Il s'agit de mesures simples à prendre et qui ne coûtent pas.

La précédente majorité n'a pas osé aller suffisamment loin sur ces questions, notamment pour ne pas heurter les associations environnementales. L'actuel gouvernement va réussir à avancer dans la voie de l'harmonisation car nous qui sommes dans l'opposition souhaitons aller dans le même sens. Sur les questions européennes, l'actuel ministre de l'agriculture poursuit le travail initié par la précédente majorité, ce qui va dans le bon sens. Il faut également avoir à l'esprit le fait que les décisions agricoles sont des décisions transversales qui concernent tout autant les ministères de l'économie et de l'environnement. Il faut enfin que les décisions prises par le ministre soient relayées en région par les préfets et les services de l'Etat (DRAF, DSV) qui doivent appliquer ces mesures sans les interpréter selon leur propre appréciation.

Je soutiens donc ce rapport tout en indiquant qu'il était possible d'aller encore plus loin, sans dépenses supplémentaires.

M. André Chassaigne. C'est un excellent rapport, ce qui ne m'étonne pas compte tenu de la composition de la mission d'information. Je regrette que de notre groupe n'ait pas pu y participer en raison de la charge de travail de ses membres.

Il est urgent d'apporter des réponses concrètes à la crise de l'élevage car, comme celle d'autres professions, la souffrance des éleveurs est très forte. Sans ce type de réponses, quelle que soit la conjoncture, nous risquons une catastrophe économique.

Comme je l'ai déjà dit en séance dans le cadre de la discussion du projet de loi sur la consommation, la modification de la réglementation européenne en matière d'étiquetage ne serait pas suffisante. Une volonté politique forte est nécessaire, sans quoi nous aggraverons le sentiment de rejet vis-à-vis de l'Europe.

Je suis favorable à votre proposition de développer les circuits courts et les filières de qualité au sein de la restauration hors foyers. Il convient pour cela de s'appuyer sur les bonnes pratiques au niveau local : le conseil général de la Drôme et celui du Puy de Dôme ont ainsi mis en œuvre des circuits courts pour la restauration collective dans les collèges, dans le respect du code des marchés publics.

Je regrette que les conséquences des accords commerciaux internationaux soient sous-estimées dans les conclusions du rapport. Vous ne mentionnez en effet que la négociation des certificats sanitaires, alors que la question des droits de douane est essentielle. L'accord entre l'Union européenne et le Canada qui doit être conclu prochainement aura inévitablement un effet sur les importations de viande bovine canadienne. Les Etats-Unis, dans les négociations qui se sont ouvertes avec l'Union européenne, ont une volonté très forte d'obtenir la fin de la protection de la viande française, ainsi que la modification des règles sanitaires.

Mme Jeanine Dubié. Je salue ce rapport de grande qualité, qui dresse un état des lieux complet du secteur et formule des propositions pour soutenir les filières. Le secteur du lait rencontre de graves difficultés mais il reste stratégique pour notre économie. Les difficultés s'expliquent par le manque de rentabilité en raison de l'absence de compensation par les prix de la hausse des coûts de production. Le relèvement de 25 euros du prix payé aux producteurs pour 1000 litres de lait collectés proposé par le médiateur des relations commerciales agricoles et accepté par les distributeurs est une solution ponctuelle qui ne résout pas les problèmes structurels de la filière. Le partage de la valeur ajoutée est en effet très défavorable aux producteurs. Il est donc nécessaire de réformer la contractualisation mise en œuvre dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010. Le regroupement des producteurs au sein d'organisations de producteurs peut apporter une solution car il renforce leur poids dans les négociations. Le projet de loi sur la consommation permet un rééquilibrage et un meilleur encadrement des relations commerciales avec les distributeurs, grâce à l'affirmation de la primauté des conditions générales de vente dans les négociations, au renforcement de la transparence des contrats et à la clause de renégociation des prix.

Il conviendrait également de renforcer l'accompagnement technique des producteurs en matière d'alimentation et de génétique.

La réforme de la PAC et la fin des quotas laitiers sont sources d'incertitude pour la filière. Les producteurs craignent que la contractualisation avantage exclusivement les transformateurs, qui pourraient en outre être tentés de favoriser les excédents pour peser sur les prix. Ne serait-il pas souhaitable de créer une instance de régulation européenne qui évaluerait les quantités nécessaires en fonction de l'offre et de la demande ?

Par ailleurs, notre groupe soutient l'aide financière à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, qui représente des investissements très lourds pour les éleveurs et n'est pas rentabilisée en raison du niveau insuffisant des prix.

Pour la filière bovine, l'objectif est le maintien des exploitations tout en assurant une juste rémunération des éleveurs. Faut-il accepter la concentration naturelle des producteurs dans un objectif de rentabilité ou aider les petits éleveurs qui produisent des externalités positives en matière d'activité économique, de tourisme, de paysage ? La réponse ne doit pas se limiter aux subventions car il est essentiel que les éleveurs soient rémunérés au juste prix, afin de prendre en compte la hausse des coûts de production. Il faut revaloriser les prix car les transformateurs et les distributeurs imposent un niveau trop bas. Le risque est celui d'une désaffection des agriculteurs et des jeunes pour les filières d'élevage.

Concernant l'étiquetage de l'origine nationale des viandes, nous sommes favorables à l'amendement qui avait été déposé par M. Germinal Peiro sur le projet de loi relatif à la consommation.

Les circuits courts, qui répondent à une demande des consommateurs, doivent en effet être développés mais cela suppose la présence d'abattoirs à proximité, ce qui peut poser problème en milieu rural. Dans ma circonscription, l'enseigne « Carré fermier » connaît un important succès dans le développement de circuits courts. Il convient d'encourager ce type d'initiatives et de les ouvrir aux filières de viande française pour la restauration collective.

Mme Brigitte Allain. Je remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail et regrette de n'avoir pas pu participer davantage aux travaux de la mission d'information par manque de temps.

Les revenus moyens varient de 1 à 5 entre éleveurs et céréaliers. Les données sur le temps de travail des éleveurs citées dans le rapport correspondent à la réalité. Nous partageons tous l'objectif d'assurer un revenu suffisant aux éleveurs et de permettre le maintien des exploitations sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones de montagne ou les zones à handicap naturel. Le système des quotas laitiers n'était pas parfait mais il permettait de réguler le marché. La contractualisation ne permet pas d'assurer des revenus suffisants ni de réguler la production. La faiblesse des prix va entraîner un recul du nombre d'exploitations et de la production laitière. Alors que l'Union européenne a décidé de maintenir les droits de plantation de vignes, et que les Etats-Unis et le Canada disposent d'instruments de régulation de la production laitière, pourquoi l'Europe ne mettrait-elle pas en place un nouveau système d'autorisations ?

La réforme de la PAC vise à rééquilibrer les revenus et mieux répartir les aides entre les différents secteurs (producteurs de fruits et légumes, éleveurs) et pour les nouveaux Etats membres mais il est inacceptable que les aides soient actuellement distribuées de façon injuste.

Le projet de loi relatif à la consommation prévoit une clause révision des contrats en cas de hausse des prix des matières premières et un renforcement de la transparence et des contrôles mais est-ce suffisant ? La présence du médiateur des relations commerciales agricoles a eu un effet régulateur.

Tout l'enjeu est de remplacer les éleveurs qui vont prendre leur retraite dans les prochaines années, puisque 50% d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans. Dans une

perspective d'avenir, il convient de développer l'agro-écologie et de favoriser l'autonomie protéique, grâce à un plan pour les protéines végétales tant dans le cadre de la PAC qu'au niveau national.

Compte tenu du niveau élevé des importations de viande en France, il faut se montrer particulièrement ambitieux pour les filières de l'élevage. Cette question devra être l'un des sujets essentiels du futur projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Il conviendra notamment de développer les formations en agro-écologie (rotation des cultures, polyculture) et les filières de consommation locale, ce qui répond à une réelle demande de la société.

Mme Laure de la Raudière. Je félicite les rapporteurs pour leur excellent travail et les remercie d'avoir mis en avant cet important sujet. Nous devons en effet porter une attention particulière aux éleveurs.

Le rapport fait état des revenus moyens des céréaliers en 2012, année où le cours du blé a été particulièrement élevé (260 euros la tonne contre 100 à 130 euros en 2009). Il aurait été intéressant de procéder à un lissage dans le temps ou de citer les chiffres des années précédentes.

Je souhaiterais avoir l'avis des rapporteurs sur les possibilités de prévoir, dans le cadre de la PAC, des aides variables en fonction du cours des céréales, dans le contexte de forte volatilité des marchés.

Mme Annick Le Loch. Il s'agit d'un très bon rapport, qui propose des solutions efficaces. Nous avons aujourd'hui une obligation de résultat pour l'avenir de la filière et des producteurs.

Une juste rémunération des différents acteurs est nécessaire. L'accord du 3 mai 2011 entre agriculteurs, industriels et distributeurs sur la réouverture de négociations commerciales en cas de variations du prix de l'alimentation animale reposait sur le volontariat. Les industriels ont demandé leur part de la hausse des prix de 25 euros décidée récemment. En l'absence de solidarité des différents acteurs de la filière, les producteurs auront en effet des difficultés pour peser face aux distributeurs. Le projet de loi sur la consommation prévoit une clause de renégociation en cas de fortes variations des prix des matières premières agricoles. Il est prévu que la liste des secteurs concernés, qui inclura les produits laitiers, sera précisée par décret. Il est nécessaire que les éleveurs soient justement rétribués mais rien n'est garanti pour l'instant. La solidarité de la filière est nécessaire.

M. Jean-Claude Mathis. L'accord tripartite du 3 mai 2011 entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs prévoit la renégociation des prix des produits agricoles en cas de forte variation des coûts de revient, du fait notamment de l'alimentation des animaux. Cela n'empêche pas la grande distribution d'exercer une pression en vue de la baisse du prix du lait. Comment favoriser, selon vous, l'application effective de l'accord et faire en sorte que l'augmentation des coûts de production des éleveurs soit répercutée sur les prix de vente des distributeurs ? Par ailleurs, comment parvenir à imposer l'étiquetage de l'origine de la matière première, qui offrira aux consommateurs une information loyale tout en valorisant les efforts de traçabilité réalisés tout au long de la chaîne ?

Mme Frédérique Massat. Mon intervention portera sur l'élevage en zone de montagne, sujet sur lequel j'ai du reste été auditionnée par les rapporteurs au titre de l'association nationale des élus de la montagne. Cette audition a eu lieu au mois de mars

dernier et des avancées au niveau européen sont intervenues depuis cette date. À la lecture du rapport, je comprends en quoi la convergence des aides risque de déséquilibrer les autres productions mais je tiens tout de même à relayer le souhait des éleveurs des zones de montagne d'une convergence plus rapide. J'insiste d'autant plus sur la nécessité de les sortir de la situation pénalisante actuelle que le secteur se trouve aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile. Si demain il ne devait plus y avoir d'agriculture dans nos montagnes, l'entretien des paysages et la préservation de l'environnement seraient gravement remis en question. Il s'agit donc d'adapter les paiements de base aux spécificités de la montagne. Certes des avancées ont été réalisées, avec notamment le relèvement des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), mais demeure le problème de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE), qui doit disparaître pour être précisément couplée aux ICHN. Les éleveurs vont-ils y trouver leur compte, telle est leur inquiétude aujourd'hui.

M. Daniel Fasquelle. Le cri d'alarme que nous pouvons tous pousser ce matin ne concerne pas seulement les zones de montagne. L'élevage laitier est en grande partie déstabilisé partout en France, je partage le diagnostic dressé par ce rapport, et il est donc urgent d'agir sur les aides ou encore sur la revalorisation des produits. À ce sujet, je regrette que dans le cadre du projet de loi sur la consommation, nous ne soyons pas allés jusqu'au bout de la volonté d'indiquer l'origine des produits dans les plats préparés. S'agissant des rémunérations annexes, il faut à tout prix faire avancer le dossier de la méthanisation. Les projets qui sont aujourd'hui portés sur le terrain n'arrivent en effet pas à aboutir. Je souhaite revenir aussi sur la question de la fiscalité et des charges sociales, et plus généralement sur le sujet de l'environnement législatif et réglementaire. Pouvons-nous tirer des enseignements auprès de nos partenaires européens, en particulier l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas ?

M. Hervé Pellois. Notre pays dispose de nombreux atouts, à condition de mieux les exploiter. Il sera notamment nécessaire de se battre sur la question des indications géographiques protégées (IGP) dans le cadre de la négociation de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis. Je perçois par ailleurs une faiblesse à l'export du fait du trop grand nombre d'interlocuteurs et d'initiatives prises aujourd'hui, sans compter les races répertoriées et le nombre de labels. Chacun essaye de se positionner seul alors que nous devrions jouer groupés pour conforter nos points forts, comme par exemple notre avance en matière de génétique animale.

M. Dino Ciniéri. Je tiens à saluer le travail réalisé par nos deux rapporteurs avant de les interroger sur deux points. Tout d'abord, pensez-vous nécessaire d'élaborer un nouveau système de régulation du marché du lait au sein de l'Union européenne. Dans un rapport publié à l'automne 2012, la Commission européenne a en effet confirmé la suppression d'ici à 2015 du système des quotas, qui avait pourtant permis depuis 1984 de limiter les distorsions de concurrence dans le secteur laitier. Ce même rapport ne laisse par ailleurs entrevoir aucune perspective de mise en place d'un nouveau système de régulation. Les effets risquent d'être dévastateurs sur la production de lait en Europe, d'autant que les deux tiers de cette production proviennent de zones défavorisées ou de zones de montagne. Avez-vous imaginé des solutions permettant de pérenniser les zones d'élevage les moins compétitives et pour assurer un revenu stable aux producteurs laitiers français et européens ?

Hier, plus d'une centaine de producteurs laitiers de la Loire ont convergé vers l'usine de Lactalis à Andrézieux pour réclamer l'application des indicateurs économiques moyens, soit 345 € par tonne de lait en 2013. Lactalis, premier groupe mondial dans le secteur, propose

un prix de 334 €, qui ne permet pas de compenser l'augmentation de 35 % du coût de l'alimentation des animaux. Comment faire en sorte que les industriels permettent aux producteurs de vivre décemment de leur travail ?

M. Frédéric Roig. Cet excellent rapport pointe la souffrance d'une filière, mais insiste également sur sa fonction sociale et économique, ainsi que son rôle dans l'aménagement du territoire et l'entretien des espaces. Les enjeux en matière de sécurité alimentaire ont également été mentionnés, ainsi que la question des circuits courts et de la vente directe. Un vrai potentiel de croissance existe ! Je tiens à souligner à cet effet l'intérêt du projet de plateforme de commercialisation Agrilocal, mené par le conseil général de la Drôme, dont nous nous inspirons également dans l'Hérault. Je souhaite évoquer le modèle économique des abattoirs de proximité, que la concentration du secteur tend à faire disparaître. Dans mon département, nous avons adossé un atelier de découpe à l'abattoir, ce qui permet d'équilibrer la rentabilité de l'ensemble. Une telle piste mériterait d'être approfondie, dans le prolongement de votre rapport.

M. Yves Nicolin. Ce rapport ne lève malheureusement pas les inquiétudes de la filière, qui sont aussi les nôtres. Nous traversons aujourd'hui une véritable crise de confiance qui met en péril le secteur et face à ce danger, les propositions que vous faites demeurent à mon sens un peu timides. Dans le domaine de la simplification, vous avez identifié de vrais sujets, je pense aux tests ESB et aux installations classées, mais si vous ne harcelez pas le ministère de l'agriculture pour que des mesures soient prises dans le sens que vous envisagez, je suis certain qu'il n'y aura aucune avancée. Ce travail constitue une base claire mais qui doit être consolidée. Une guérilla doit être menée auprès des autorités nationales et européennes par nos deux rapporteurs, avec l'appui du président de la Commission.

M. André Chassaing. Je partage cette suggestion !

M. Jean Grellier. Avez-vous pu dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la contractualisation par la loi de modernisation de l'agriculture et comment appréciez-vous le cas échéant le rapport de force entre les contractants ? Ce système pourrait-il être étendu à d'autres secteurs, comme la viande ?

S'agissant du secteur coopératif, la défiance des producteurs-sociétaires envers les coopératives se manifeste de plus en plus ouvertement. Dans ma région, le rachat de Bongrain par Terra Lacta suscite de vraies interrogations. J'avais déjà dénoncé, sous la précédente législature, la vente à des américains de Yoplait par le groupement coopératif Sodial. Au moment où d'importantes restructurations interviennent, qui éloignent les centres de décisions des producteurs, quelle vision portez-vous sur la gouvernance des coopératives ?

Enfin, s'agissant de la surprime sur les cinquante premiers hectares, que j'avais accueillie favorablement, des effets de seuil annuleraient son bénéfice. Pouvez-vous nous éclairer et le cas échéant nous rassurer sur ce point ?

M. Philippe Le Ray. Votre rapport est intéressant mais il faut employer des mots plus forts : nous assistons aujourd'hui à un véritable écroulement de l'élevage, qui se manifeste par une production en baisse et une diminution du nombre d'éleveurs. Il s'agit de métiers très exigeants en main d'œuvre, en technicité, en investissements, du fait aussi des obligations sanitaires.

La filière laitière, un peu d'ailleurs comme la filière porcine, se caractérise cependant par une véritable désorganisation et l'absence d'une stratégie claire pour faire face à l'avenir. La politique de l'après quotas est totalement improvisée de sorte qu'en l'absence de régulation, les prix se fixeront en fonction du marché.

Après une période particulièrement dure, les éleveurs n'attendent plus grand-chose, et surtout pas des mesures de bricolage. De ce point de vue, je ne trouve rien de probant dans le projet de loi sur la consommation. On ne voit rien venir non plus du côté de l'Europe et pourtant, cela fait trente ans que nous réclamons un plan protéines ! Le besoin d'une politique claire est urgent, les discours ne suffiront pas à inciter les jeunes à s'installer...

Mme Marie-Lou Marcel. Vous faites des suggestions concernant le développement des circuits courts. Des actions en ce sens ont été entreprises depuis longtemps par certaines collectivités, notamment la région Midi-Pyrénées. Comment concrètement aller plus loin ?

Un fonds de solidarité des céréaliers éleveurs à hauteur de cinq millions d'euros a été mis en place par Orama, qui fédère trois associations dépendantes du syndicat majoritaire. Ce fonds, qui pourrait être utilisé pour la rénovation des bâtiments ou la méthanisation, a suscité de vives réactions. Qui est chargé des modalités de sa mise en œuvre ? Ne constitue-t-il pas en quelque sorte une aumône des céréaliers vis-à-vis des autres agriculteurs ?

Enfin, sur la modernisation des bâtiments d'élevage, où en est-on de la fongibilité des aides entre régions, que j'avais évoqué dans mon avis budgétaire à l'automne dernier ?

M. Damien Abad. J'espère que votre rapport mettra un peu de baume au cœur des éleveurs, qui n'ont pas toujours le sentiment que le ministre fait tout son travail pour les soutenir... Je voudrais rappeler combien en l'état la loi sur la consommation est décevante au sujet de l'étiquetage. Un véritable effort doit être entrepris, au-delà des étiquettes politiques !

Sur la politique agricole commune, il reste aussi du travail à faire, d'autant qu'une question émerge, dont vous ne parlez pas dans le rapport, à savoir l'harmonisation européenne des normes sanitaires et sociales. Je voudrais souligner l'importance du travail du Parlement européen sur ces sujets.

Je rejoins votre préconisation concernant le développement des circuits courts et de proximité mais la question des modalités de leur promotion par les marchés publics reste entière. Je rejoins aussi ce qui a été dit sur les abattoirs de proximité, en lien direct avec la question des circuits courts.

Vous avez pointé à juste titre le problème du différentiel entre les laits bénéficiant ou pas d'une AOC. Dans mon territoire du Haut-Bugey, le lait produit dans le périmètre de l'AOC Comté se vend ainsi à un prix correct, contrairement au lait industriel qu'on trouve dans le sud du territoire.

Je souhaite enfin évoquer rapidement la question du fonds entre éleveurs et céréaliers – comment rendre ses obligations plus contraignantes ? –, les limites du principe de précaution, avec les tests ESB, et les retraites agricoles ! Ne les oubliez-pas !

Mme Michèle Bonneton. Merci pour ce rapport, très important. Effectivement, en France et en Europe, en particulier dans les pays voisins de la France, il est prévu que la demande, aussi bien en produits laitiers qu'en viande, augmente dans les années à venir. Or, le métier d'éleveur est très contraignant et mal rémunéré. Il est donc fondamental, pour nos territoires, qu'on encourage les éleveurs qui présentent souvent une diversification de l'agriculture très complémentaire avec les autres activités agricoles. Il est urgent d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. J'insisterai particulièrement sur la nécessité de

développer les circuits courts, les abattoirs de proximité, dont un certain nombre sont menacés. J'ai bon espoir qu'on sauve le nôtre dans l'Isère. Mais on peut aussi aider à mettre en place des magasins de producteurs et favoriser, par l'intermédiaire des conseils généraux par exemple, ou d'autres collectivités locales, le développement de centrales d'achat locales. Ceci pourrait répondre au questionnement de M. Abad, d'ailleurs. Bien entendu, inclure dans les marchés publics des clauses spécifiques concernant les circuits courts, les produits locaux, serait très important.

Je voudrais insister tout particulièrement sur des réglementations qui changent très fréquemment, notamment en ce qui concerne les bâtiments, ce qui demande aux agriculteurs des investissements importants, même s'ils font souvent eux-mêmes beaucoup de travaux. Quels aides pourraient-ils recevoir dans le cadre de fonds spécifiques ?

M. François Sauvadet. Votre mission fait un certain nombre de constats et de suggestions, mais il faut désormais les porter rapidement auprès de la commission et du gouvernement, parce que le monde de l'élevage, qui souffre terriblement, attend des actes.

En premier lieu, sur la question des charges, je vous invite à prolonger le travail en allant voir ce qui se passe ailleurs (en Allemagne par exemple), notamment chez nos voisins, qui sont à la fois nos amis et nos concurrents directs.

Ensuite, les contraintes qui pèsent sur les élevages doivent faire l'objet de mises au point, sans désarmer sur l'aspect sanitaire. S'il s'agit de lever le pied sur ce plan, il ne faut le faire qu'au niveau européen. J'étais président de la commission d'enquête sur la vache folle et c'est un désastre dès lors qu'il y a une suspicion de risque sanitaire à juguler. Cela nécessite des moyens. Sur la tuberculose, par exemple, qui touche beaucoup certains secteurs, le gouvernement tarde à indemniser pour les troupeaux abattus au point qu'un certain nombre d'éleveurs envisagent de ne plus faire les prophylaxies, faute d'être soutenus ; il faut faire attention et le gouvernement doit réagir sur ce sujet !

Troisièmement, il faut identifier quelle viande est produite pour la valoriser au mieux. Ce travail, déjà engagé, doit être poursuivi, de manière très volontariste.

Enfin, faites très attention au sujet de la surprime à 50 hectares dans les zones d'élevage, notamment intermédiaires. Cela veut dire qu'on va supprimer un certain nombre d'élevages. Aujourd'hui, dans certaines régions, nous sommes en déprise de près : des exploitants n'exploitent plus leurs prés. Faire une surprime, sans distinguer région par région, et alors qu'un exploitant ne peut aujourd'hui s'installer sur moins de 120 hectares, peut conduire à déstabiliser complètement des zones extensives.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Je voudrais à mon tour, messieurs les rapporteurs, saluer votre travail de qualité sur ce secteur de l'élevage bovin, qui est stratégique pour l'économie et la vitalité des territoires ruraux. Le relèvement du plafond de l'ICHM est une bonne nouvelle, bien évidemment, pour les éleveurs de montagne, afin de leur permettre de maintenir leur capacité à investir. Concernant la modernisation des bâtiments, outre l'harmonisation européenne des normes, il faut veiller à ce que la règle des plafonds en matière de subventions ne pénalise pas les secteurs de montagne, où le coût de réhabilitation est plus élevé et souvent mal évalué. Or, sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu cette question traitée dans votre rapport. Pouvez-vous m'en dire deux mots ?

M. le président François Brottes. Messieurs les rapporteurs, vous avez de nombreuses sollicitations, notamment à continuer le travail, beaucoup de félicitations pour un rapport de grande qualité qui balaie l'ensemble de la problématique, même si quelques points ont semblé-t-il être oubliés, ce qui est tout à fait normal, vu que l'on manque toujours un peu de temps.

M. Alain Marc, rapporteur. Je bien noté que les aspects réglementaires et les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs ont été évoqués plusieurs fois. Nous allons demander à l'exécutif qu'au niveau de l'administration départementale, notamment, les éleveurs n'aient pas l'impression de subir, à chaque fois que des gens se déplacent chez eux, un interrogatoire parfois très traumatisant. Il faudra bien que soit débrayée l'information à partir du ministère jusqu'au niveau local afin que l'on n'ait plus ce type de comportements de la part de certains contrôleurs, qui y vont parfois un petit peu trop fort.

Nous évoquons les installations classées. Il est complètement anormal que nous soyons soumis en France à ce type d'autorisations à installations classées pour des élevages à 50 vaches laitières, alors que, dans d'autres pays, c'est 100, ou plus. Il faut donc vraiment une harmonisation européenne. Nous allons bien évidemment le dire très très fortement.

Le maintien des abattoirs nécessitera une mission beaucoup plus précise, car nous avons reçu les représentants des abattoirs et cette question centrale est très difficile à traiter - suivant les espèces, très peu d'entre eux arrivent à l'équilibre économique.

La formation, qui n'a pas tellement été l'objet de nos auditions, est quand même très bien faite en France. Il y a eu certains soucis dans certains lycées et Michel Barnier nous a aidés, notamment à maintenir l'élevage ovin bio dans certaines zones. Les filières agricoles doivent sans arrêt être adaptées.

En ce qui concerne les écarts de prix, Laure de la Raudière nous a dit qu'en 2009 le prix des céréales était bas. C'était aussi le moment de la crise laitière, où le prix du lait était encore plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui, ce qui nous a valu toutes ces manifestations au niveau national. Ce qui compte, c'est bien sûr le prix auquel sont rémunérés nos agriculteurs, mais aussi le prix des intrants, le prix des céréales. C'est l'écart entre les deux qui permet le revenu. Lorsqu'il y a un effet de ciseaux, malheureusement, comme aujourd'hui avec l'augmentation sans précédent de ces coûts-là, on assiste à une baisse sensible du revenu des agriculteurs.

Antoine Herth a évoqué ce que pourrait être la caricature du nombre d'heures travaillées si l'on comparait les éleveurs aux céréaliers. Les éleveurs sont à leur ferme 365 jours sur 365 et il est évident qu'à côté de ces problèmes conjoncturels de prix des intrants, il est bon de reconnaître la possibilité pour les éleveurs de partir en vacances grâce à la défiscalisation, ce qui n'était pas quelque chose d'assurée à un moment donné. Pour certains d'entre eux, c'était la première fois de leur vie, à quarante-cinq ans, qu'ils partaient en vacances. Cela ne leur était jamais arrivé auparavant. C'est donc quelque chose de très intéressant, qu'il faut continuer.

Je ne voudrais pas que les circuits courts relèvent en quelque sorte de "la tarte à la crème". C'est une niche très intéressante ; au niveau économique, le montant global de ce que pourraient représenter l'intégralité des circuits courts ne ferait toutefois que quelques pourcents de la production. Je suis d'accord qu'il faut les favoriser. Mais il ne faut sans doute pas en faire l'alpha et l'oméga de ce que doit être l'agriculture française dans l'avenir.

En ce qui concerne les exploitations et le groupement « export France » pour la viande, il y a effectivement des possibilités extrêmement intéressantes au niveau international. Il faudra de plus en plus de lait de vache et la demande mondiale de viande est présente. En revanche, le vrai problème est d'assurer nos exportations. Sur la poudre de lait, par exemple, nous avons connu du retard, que nous sommes progressivement en train de rattraper. Nous ne sommes pas très outillés à l'export pour conquérir certains marchés. Nos ambassades et nos services économiques à l'étranger ne sont peut-être pas suffisamment structurés pour permettre à nos grandes coopératives d'exporter sur les marchés émergents, malgré leur regroupement. A l'intérieur de l'outil qui pourrait être un GIE constitué, nous pourrions avoir des outils bien meilleurs de façon à acquérir ces marchés – ce que d'autres font, notamment les Allemands et les pays de l'Europe du Nord.

M. Germinal Peiro, rapporteur. Tout d'abord, je voudrais dire à M. Sauvadet que tout le monde attend des actes, et le Gouvernement français les a posés en défendant le budget de la PAC, ce qui a été salué par toutes les organisations syndicales, y compris celles qui n'avaient pas appelé à voter pour lui.

Les actes ont également été posés de manière partagée au niveau de la Commission, du Parlement et du Conseil européen, en augmentant la possibilité de recouplage des aides qui passe de 10 % à 13 %, – ce qui est très important –, et en offrant une marge de manœuvre de 2 % supplémentaire pour le plan « protéines végétales ».

Ce sont des avancées notables, mais il faut aussi aujourd'hui aussi poser des actes au niveau franco-français et c'est l'objet des scénarios que le ministre est en train de proposer aux représentants syndicaux depuis hier. En effet, selon le scénario, l'impact en faveur de l'élevage ne sera pas le même : quelle sera la part laissée au recouplage sur le 1er pilier, car il est possible d'atteindre 30 % ? Quel sera le choix sur la convergence ? A cet égard, il va falloir concilier les demandes des éleveurs extensifs et des zones de montagnes qui actuellement sont à moins de 200 € de droits à paiement unique aujourd'hui et qui souhaitent atteindre rapidement une moyenne de 270 €, avec celles d'autres zones qui sont à 350 € voire 400 € et qui craignent une perte de revenus. Il faut donc que des choix soient réalisés au niveau national. Nous aurons ainsi l'occasion de montrer qui défend véritablement l'élevage.

Concernant la surprime, il faut l'étudier de près pour l'élevage extensif car elle favorise aujourd'hui les exploitations jusqu'à 100 hectares, le point de bascule se faisant entre 90 et 100 hectares. Attention, il faut bien savoir que la surprime ne s'applique pas à l'ensemble du droit à paiement unique moyen : la surprime est faite sur une partie de l'aide seulement.

La difficulté est de savoir comment on encourage l'emploi. Les 9 Md€ d'argent public versés annuellement à l'agriculture doivent être utilisés de la façon la plus efficace possible en terme d'emploi, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement pour que la France reste un grand pays producteur, comme l'a affirmé le Gouvernement et le Président de la République.

Il est très difficile de trouver une formule qui aide l'emploi et la commission européenne l'a refusée. Au final la France n'aurait peut-être pas été gagnante en comparaison de pays comme la Roumanie ou la Bulgarie qui ont encore des millions d'agriculteurs avec de toutes petites exploitations. Supprimer les premiers hectares revient en réalité à aider l'emploi car les chiffres indiquent clairement que ce sont sur les exploitations d'élevage que se trouvent le plus grand nombre d'emplois.

C'est donc avec des outils franco-français que l'on va pouvoir aider l'élevage ou d'autres secteurs. Nous aurons ainsi l'occasion de montrer si l'élevage est véritablement une grande cause nationale dans notre pays et s'il existe une volonté nationale de le soutenir.

Je ne reviens pas sur l'aspect caricatural du rapport qui nous a été reproché, car ni Alain Marc ni moi-même n'avons voulu caricaturer les situations, mais c'est une évidence qu'un éleveur laitier doit procéder à deux traites quotidiennes alors qu'un maïsiculteur n'est pas obligé de vérifier son champ tous les jours de l'année. La question des revenus est également une évidence absolue, même s'il ne faut pas oublier qu'il y a 4 ou 5 ans, 1500 tracteurs avaient envahi la place de la Nation à cause de la baisse des cours. La volatilité des prix peut donc toucher aussi le secteur des céréales. L'année 2013 étant annoncée comme une année record pour la production de céréales, on verra ses conséquences sur les prix, sachant aussi qu'il y a une demande croissante de céréales dans le monde.

Il ne faut pas oublier que la charge principale qui pèse sur le budget des exploitations d'élevage est celle liée à l'alimentation, elle-même liée au coût des céréales. Un transfert doit donc s'opérer. C'est ainsi que nous avançons l'idée, pour une autre PAC, d'aides contracycliques, qui seront une forme de régulation.

Au sujet des circuits courts, la France en est encore à la Préhistoire. Elle a intérêt à mettre en place un plan national de relocalisation des activités agricoles. J'y suis très attaché et défends cette idée depuis plusieurs années déjà car je crois à la proximité, à la traçabilité, au besoin des citoyens de consommer des produits qu'ils connaissent et qui représentent l'identité de leur territoire. La marge de manœuvre est énorme puisque 80% de la viande consommée en restauration collective provient de l'importation. La France devrait parvenir à faire en sorte que les vaches charolaises de Bourgogne soient consommées sur leur territoire de production sans devoir faire appel à des vaches de réforme provenant des Pays Bas.

Comme il l'a déjà été souligné, l'un des coûts les plus importants pour les éleveurs est l'alimentation, et le plan « protéines végétales » est une bonne solution. Avec les 2% que la PAC autorise aujourd'hui, il faut encourager la culture des fèves, des pois, de la luzerne, etc... pour ne pas être totalement dépendant du soja OGM, venu notamment du Brésil.

Concernant l'après quotas, l'Union européenne a malheureusement démantelé le système de régulation des quotas mis en place en 1984. Pourtant, celui-ci a permis non seulement de maintenir une production laitière en France, mais surtout de la répartir sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, sans les quotas, le risque majeur en France réside dans la concentration de la production laitière.

Au sujet de l'étiquetage et de la traçabilité, nous sommes tous d'accord pour poursuivre les efforts.

En matière d'accords internationaux, que ce soit ceux de l'OMC ou la libéralisation des échanges entre les Etats-Unis et l'Union européenne, il faut être vigilant puisqu'à terme, avec la pression pour l'ouverture de nos marchés, nous serons forcés d'accepter les produits aux hormones et aux OGM que nous refusons encore aujourd'hui.

En conclusion, nous avons voulu, avec Alain Marc, pousser le cri d'alarme et poser des actes. S'il n'y a pas une meilleure répartition des aides de la PAC dans notre pays, l'élevage va quasiment disparaître dans beaucoup de régions, et cela ne va pas dans l'intérêt général de la France, qui consiste à maintenir une activité d'élevage répartie sur l'ensemble du

territoire, créant des emplois et valorisant la production agricole : en matière de lait, la France est un des plus grands producteurs de fromage et de produits transformés et pour la filière « viande », il est aussi possible d'améliorer notre production.

Il faut garder à l'esprit que si la France connaît un succès touristique aussi important avec 83 millions de visiteurs en 2012, c'est grâce à son patrimoine historique, naturel mais aussi gastronomique, qui fait de la France un pays un peu à part dans le monde.

Monsieur le président Brottes. Merci pour ce travail d'une excellente qualité. Une audition spécifique sera organisée prochainement sur les abattoirs.

M. François Sauvadet. Pourra-t-on faire un point sur le secteur du numérique, notamment sur les aides de l'Etat? Des réponses sont attendues dans les territoires.

Monsieur le président Brottes. Mmes Erhel et de La Raudière partent aux Etats-Unis au mois de septembre dans le cadre de la mission d'information sur le développement de l'économie numérique française. Nous ferons un point d'étape et inviterons le Gouvernement à leur retour.

Mme Corinne Erhel. Je vous invite à consulter la communication du Gouvernement d'hier sur les investissements d'avenir où il est précisé l'accès au prêt à long terme, les subventions de l'Etat à hauteur de 3 Md€, et la déclinaison de la mission « très haut débit » menée par Antoine Darodes. Nous pourrions auditionner la ministre sur les infrastructures, le détail du plan numérique et l'intervention de l'Etat.

Monsieur le président Brottes. Nous auditionnerons la ministre chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, Mme Fleur Pellerin, durant la deuxième quinzaine de septembre.

Informations relatives à la commission

La commission a procédé à la nomination des rapporteurs pour avis sur le projet de loi de finances pour 2014.

PLF 2014 - Missions	Rapporteur	Groupe
Agriculture, alimentation forêt et affaires rurales		
Agriculture et alimentation	Mme Marie-Lou Marcel	SRC
Forêt	M. André Chassaigne	GDR
Écologie, développement et aménagement durable		
Pêche	Mme Annick Le Loch	SRC
Énergie	M. David Habib	SRC
Économie		
Industrie	M. Jean-Grellier	SRC
Entreprises	Mme Anne Grommerch	UMP
Tourisme	M. Éric Straumann	UMP
Commerce extérieur	M. Joël Giraud	RRDP
Consommation	M. Damien Abad	UMP
Communications électroniques	Mme Corinne Erhel	SRC
Postes	Mme Michèle Bonneton	Écologiste
Outre-mer	M. Serge Letchimy	SRC
Recherche et enseignement supérieur		
Grands organismes de recherche	M. Franck Reynier	UDI
Recherche industrielle	M. Christophe Borgel	SRC
Ville et logement		
Ville	M. François Pupponi	SRC
Logement	M. Daniel Goldberg	SRC
Solidarité		
Économie sociale et solidaire	Mme Clotilde Valter	SRC

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du mercredi 10 juillet 2013 à 9 h 30

Présents. - M. Damien Abad, Mme Brigitte Allain, M. Frédéric Barbier, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Thierry Benoit, M. Yves Blein, Mme Michèle Bonneton, M. François Brottes, M. André Chassaigne, M. Dino Cinieri, Mme Jeanine Dubié, Mme Corinne Erhel, Mme Marie-Hélène Fabre, M. Daniel Fasquelle, M. Christian Franqueville, M. Georges Ginesta, M. Daniel Goldberg, Mme Pascale Got, M. Jean Grellier, M. Antoine Herth, M. Henri Jibrayel, M. Armand Jung, Mme Laure de La Raudière, M. Jean-Luc Laurent, Mme Annick Le Loch, M. Philippe Le Ray, M. Alain Marc, Mme Marie-Lou Marcel, Mme Frédérique Massat, M. Jean-Claude Mathis, M. Yves Nicolin, M. Germinal Peiro, M. Hervé Pellois, M. Dominique Potier, M. Frédéric Roig, M. François Sauvadet, M. Michel Sordi, M. Éric Straumann, M. Lionel Tardy, Mme Clotilde Valter

Excusés. - M. Bruno Nestor Azerot, Mme Ericka Bareigts, M. Christophe Borgel, M. Jean-Claude Bouchet, M. Jean-Michel Couve, M. Joël Giraud, M. Razy Hammadi, M. Thierry Lazaro, Mme Annick Lepetit, M. Serge Letchimy, Mme Audrey Linkenheld, M. Bernard Reynès, Mme Catherine Troallic, M. Jean-Paul Tuaiva, Mme Catherine Vautrin